



**Le CPAS de Waimes accueille en ses locaux, à partir de janvier 2018, le Service d'Aide juridique de première ligne du Barreau de Verviers.**

L'aide juridique de première ligne est un service mis en place par la justice belge pour vous fournir une première information ou un premier conseil. Un avocat de permanence donne une brève consultation, lors de laquelle vous pouvez obtenir :

- des renseignements pratiques
- des informations juridiques
- un premier avis juridique
- une orientation vers une organisation ou un avocat spécialisé

A ce stade, l'avocat n'effectue donc aucune démarche à votre place, ni l'examen d'un dossier en profondeur, ni la défense de vos droits.

L'aide juridique de première ligne est **gratuite et accessible à tous**, sans condition de revenus et sans rendez-vous.

Une permanence est organisée une fois par mois le mercredi de 10 à 11 heures au CPAS de WAIMES – place Baudouin 1A à Waimes (pas de permanence en juillet et en août).

Les prochaines permanences auront lieu aux dates suivantes :

- 17/01/2018
- 21/02/2018
- 21/03/2018
- 18/04/2018
- 16/05/2018
- 20/06/2018
- 19/09/2018
- 17/10/2018
- 21/11/2018
- 19/12/2018